

L'an deux-mille-vingt-six, le dix-neuf mai à dix-huit heures, le Comité Syndical, dûment convoqué le six mai deux-mille-vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle François Villon de Saint-Ay, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUIILLERIER, Président sortant.

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE**

Stéphanie ALVES (Rouvray-Ste-Croix), Saïd BALAH (Bricy), Muriel BATAILLE (Tournoisis), Jean-Michel BORDIER (Ruan), Annick BUISSON (Gidy), Martial SAVOURE-LEJEUNE (suppléant de Thierry DARDALHON – Cercottes), René DAUDIN (Artenay), Florine DELBARRE (Huêtres), Magali BEAUD'HUY (suppléante de Patrick GIRARDET – Cercottes), Sylvain HODEAU (St-Pérvay-la-Colombe), Denis LAVOLLÉE (Boulay-les-Barres), Fabienne LEGRAND (Sougy), Frédéric LOPEZ (La Chapelle-Onzerain), Dominique LORCET (Chevilly), Mathieu MARTEAU (suppléant de Lorraine MARTEAU – Trinay), Myriam MATTIA-TALBO (Artenay), Alban PAILLET (Coinces), Denis PELE (St-Pérvay-la-Colombe), Odile PINET (Patay), Nathalie REDIN (Bucy-le-Roi), Denis REIG (Bucy-St-Liphard), Virginie SICARD (Gémigny), Christophe LEFEBVRE (suppléant de Sandrine SIMON - Boulay-les-Barres), Sylvie VALENTIN (Villamblain), Patrice VOISIN (Patay).

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE**

Anita BENIER (Baccon), Anne BOUGRAIN (Coulmiers), Aurore CARO (Meung/Loire), Édith CHARDON (Tavers), Valérie RICHARD (suppléante de Yohann CHESNEAU - Binas), Jean-Marie CORNIERE (suppléant de Florence CHEVRIER - Dry), Claudie COUTURE (Villermain), Jonathan DEROSIER (Meung-sur-Loire), Christophe DEWAELE (St-Ay), Léane FARINA JAVOY (Mézières-lez-Cléry), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Marie-Françoise QUÉRÉ (suppléante de Jean-Luc FOURNIER – St-Ay), Christine FRAMBOISIER (Chaingy), Philippe GACONNET (Cravant), Grégory GONET (Messas), Frank HOVORKA (Beaugency), Brigitte LASNE-DARTAILH (Baule), Baptiste LIGOUY (St-Laurent-des-Bois), Maryline MACEDO (Lailly-en-Val), Bernadette BESNARD (suppléante de Michèle MAZY-VILAIN - Le Bardon), Vincent MENU (Cléry-St-André), Sandrine PAIN (Rozières-en-Beauce), Aurélien PROVOST (Beauce-la-Romaine), Stéphane ROY (Mareau-aux-Prés), Sandrine MONTIGNY (suppléante de François-Marie VAUXION – Cléry-St-André), Bruno VIVIER (Charsonville), Franck VUE (Epieds-en-Beauce), Laurence CHERON-CHESNEAU (suppléante de Steven YVON).

A donné pouvoir :

- Yves FROISSART (Beaugency) à Frank HOVORKA (Beaugency),
- Martine LEFAUCHEUX (Gidy) à Annick BUISSON (Gidy),
- Virginie PAROU (Sougy) à Fabienne LEGRAND (Sougy),
- Daniel THOUVENIN (Villorceau) à Grégory GONET (Messas).

Assistaient également :

Les délégués suppléants de la CCBL : Murielle SALMON (Bricy), Gildas LEVESQUE (Tournoisis), Nathalie BIANCHI (Ruan), Thierry BRACQUEMOND (Huêtres), Franck CASSONNET (La Chapelle-Onzerain), Jean-Marc RIQUET (Chevilly), David JACQUET (Artenay), Véronique DEFAY (Coinces), Charles PIERRE-LOUIS (Bucy-St-Liphard), Cyrille CHATEIGNER (Patay).

Les délégués suppléants de la CCTVL : Elisabeth MANCHEC (Coulmiers), Isabelle GRAVRAND (Tavers), Manuela DELACOUR (Messas), Stéphane GAULTIER (Lailly-en-Val), Clarisse CAZEAUDUMEC (Cléry-St-André), Matthieu LE ROYET (Rozières-en-Beauce), Éric COUADIER (Mareau-aux-Prés), Carole LESELLIER (Épieds-en-Beauce),

Ainsi que : Isabelle BRIARD (St-Ay), Frédéric CUILLERIER (Saint-Ay), Hervé LEFEVRE (Rozières-en-Beauce).

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 février 2026
2. Élection du Président
3. Fixation du nombre de vice-présidents et des autres membres du Bureau
4. Élection des vice-présidents et des autres membres du Bureau
5. Lecture de la charte de l'élu local
6. Délégation de pouvoir au Président
7. Désignation des deux représentants du PETR Pays Loire Beauce à TOPOS (Agence d'urbanisme de l'Orléanais) et d'un représentant au sein du CNAS (comité national d'action sociale)
8. Questions diverses.

En préambule de la réunion, Monsieur le Président, Frédéric Cuillerier, rappelle qu'il ne se représente pas à la présidence du PETR Pays Loire Beauce et invite les personnes candidates à se faire connaître.

Monsieur Stéphane Roy, maire de Mareau-aux-Prés, se présente et informe qu'il souhaite être élu à la Présidence du PETR pour poursuivre le travail engagé ensemble sur le territoire, valoriser les bons projets et bons retours d'expérience et tenter de mutualiser un certain nombre de choses.

En application de l'article L. 5211-9 dernier alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Monsieur Michel FAUGOUIN, délégué titulaire de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire (désigné par la délibération n°2026-70 en date du 5 mai 2026) prend la présidence la réunion.

Monsieur Dominique Lorcet est désigné un secrétaire de séance.

Monsieur Michel Faugouin :

- Après avoir fait l'appel des délégués titulaires et des délégués suppléants, constate que le comité est complet, c'est-à-dire que l'ensemble des sièges du comité syndical sont pourvus, et donc que l'ensemble des délégués titulaires (et suppléants) ont été dûment élus (article L. 2122-8, L. 5111-2 et L. 5711-1 du CGCT)
- Constate que le quorum est réuni
- Constate le nombre de pouvoir (x 4).

1. Approbation du procès-verbal du 17 février 2026

Monsieur le Président, Michel FAUGOUIN, demande aux Membres s'ils ont des remarques concernant le procès-verbal de la séance précédente, envoyé avec les convocations. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 17 février 2026 est adopté à l'unanimité.

2^{ème} Vice-président :

Monsieur le Président propose la candidature Madame Michèle MAZY-VILAIN au poste de 2^{ème} Vice-président.

Nombre de votes : 57

Vote blanc : 4

Vote nul : 0

Votes exprimés : 53

Majorité absolue : 27

Votes obtenus :

- Michèle MAZY-VILAIN : 54
- Aurore CARO : 1

Madame Michèle MAZY-VILAIN est proclamée 2^{ème} Vice-présidente et est immédiatement installée dans ses fonctions.

3^{ème} Vice-président :

Monsieur le Président propose la candidature Monsieur Frank HOVORKA au poste de 3^{ème} Vice-président.

Nombre de votes : 57

Vote blanc : 3

Vote nul : 0

Votes exprimés : 54

Majorité absolue : 28

Votes obtenus :

- Frank HOVORKA : 52
- Aurore CARO : 2

Monsieur Frank HOVORKA est proclamé 3^{ème} Vice-président et est immédiatement installé dans ses fonctions.

4^{ème} Vice-président :

Monsieur le Président propose la candidature Madame Brigitte LASNE-DARTIAILH au poste de 4^{ème} Vice-président.

Nombre de votes : 57

Vote blanc : 2

Vote nul : 0

Votes exprimés : 55

Majorité absolue : 28

Votes obtenus :

- Brigitte LASNE-DARTIAILH : 54
- Aurore CARO : 1

Madame Brigitte LASNE-DARTIAILH est proclamée 4^{ème} Vice-présidente et est immédiatement installée dans ses fonctions.

5^{ème} Vice-président :

Monsieur le Président propose la candidature Monsieur Jean-Luc FOURNIER au poste de 5^{ème} Vice-président.

Nombre de votes : 57

Vote blanc : 3

Vote nul : 0

Votes exprimés : 54

Majorité absolue : 28

Votes obtenus :

- Jean-Luc FOURNIER : 52
- Grégory GONET : 1
- Aurore CARO : 1

Monsieur Jean-Luc FOURNIER est proclamé 5^{ème} Vice-président et est immédiatement installé dans ses fonctions.

6^{ème} Vice-président :

Monsieur le Président propose la candidature de Madame Odile PINET au poste de 6^{ème} Vice-présidente.

Nombre de votes : 57

Vote blanc : 1

Vote nul : 0

Votes exprimés : 56

Majorité absolue : 29

Votes obtenus :

- Odile PINET : 54
- Muriel BATAILLE : 1
- Aurore CARO : 1

Madame Odile PINET est proclamée 6^{ème} Vice-présidente et est immédiatement installée.

7^{ème} Vice-président :

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Yves FROISSART au poste de 7^{ème} Vice-présidente.

Nombre de votes : 57

Vote blanc : 2

Vote nul : 0

Votes exprimés : 55

Majorité absolue : 28

Votes obtenus :

- Yves FROISSART : 53
- Grégory GONET : 1
- Martial SAVOURE-LEJEUNE : 1

Monsieur Yves FROISSART est proclamé 7^{ème} Vice-président et est immédiatement installé.

8^{ème} Vice-président :

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Aurélien PROVOST au poste de 8^{ème} Vice-présidente.

Nombre de votes : 57

Vote blanc : 6

Vote nul : 0

Votes exprimés : 51

Majorité absolue : 26

Votes obtenus :

- Aurélien PROVOST : 51

Monsieur Aurélien PROVOST est proclamé 8^{ème} Vice-président et est immédiatement installé.

Les huit vice-présidents du Bureau du PETR Pays Loire Beauce ont été immédiatement installé dans leurs fonctions (Délibération n° 26-10)

Monsieur Frédéric LOPEZ, délégué titulaire de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine (La Chapelle-Onzerain) quitte la séance. Le nombre de vote passe de 57 à 56 (52 présents et 4 pouvoirs).

Élection du secrétaire

Monsieur le Président propose la candidature de Saïd BALAH au poste de secrétaire.

Nombre de votes : 56

Vote blanc : 1

Vote nul : 0

Votes exprimés : 55

Majorité absolue : 28

Votes obtenus :

- Saïd BALAH : 54
- Grégory GONET : 1

Monsieur Saïd BALAH est proclamé secrétaire et est immédiatement installé.

Membre n° 1 :

Candidat : Stéphanie ALVES

Nombre de votes : 56

Vote nul : 0

Majorité absolue : 29

Votes obtenus :

- Stéphanie ALVES : 56

Madame Stéphanie ALVES est proclamée membre du Bureau et est immédiatement installée.

Vote blanc : 0

Votes exprimés : 56

Membre n° 2 :

Candidat : Muriel BATAILLE

Nombre de votes : 56

Vote nul : 0

Majorité absolue : 29

Votes obtenus :

- Muriel BATAILLE : 56

Madame Muriel BATAILLE est proclamée membre du Bureau et est immédiatement installée.

Vote blanc : 0

Votes exprimés : 56

Membre n° 3 :

Candidat : Annick BUISSON

Nombre de votes : 56

Vote nul : 0

Majorité absolue : 29

Votes obtenus :

- Annick BUISSON : 56

Madame Annick BUISSON est proclamée membre du Bureau et est immédiatement installée.

Vote blanc : 0

Votes exprimés : 56

Membre n° 4 :

Candidat : Aurore CARO

Nombre de votes : 56

Vote nul : 0

Majorité absolue : 29

Votes obtenus :

- Aurore CARO : 56

Madame Aurore CARO est proclamée membre du Bureau et est immédiatement installée.

Vote blanc : 0

Votes exprimés : 56

Membre n° 5 :

Candidat : Édith CHARDON

Nombre de votes : 56

Vote nul : 0

Majorité absolue : 29

Votes obtenus :

- Édith CHARDON : 56

Madame Édith CHARDON est proclamée membre du Bureau et est immédiatement installée.

Vote blanc : 0

Votes exprimés : 56

Membre n° 6 :

Candidat : Thierry DARDALHON

Nombre de votes : 56

Vote blanc : 0

Vote nul : 0

Votes exprimés : 56

Majorité absolue : 29

Votes obtenus :

- Thierry DARDALHON : 56

Monsieur Thierry DARDALHON est proclamé membre du Bureau et est immédiatement installé.

Membre n° 7 :

Candidat : René DAUDIN

Nombre de votes : 56

Vote blanc : 0

Vote nul : 0

Votes exprimés : 56

Majorité absolue : 29

Votes obtenus :

- René DAUDIN : 56

Monsieur René DAUDIN est proclamé membre du Bureau et est immédiatement installé.

Membre n° 8 :

Candidat : Michel FAUGOUIN

Nombre de votes : 56

Vote blanc : 0

Vote nul : 0

Votes exprimés : 56

Majorité absolue : 29

Votes obtenus :

- Michel FAUGOUIN : 56

Monsieur Michel FAUGOUIN est proclamé membre du Bureau et est immédiatement installé.

Membre n° 9 :

Candidat : Vincent MENU

Nombre de votes : 56

Vote blanc : 0

Vote nul : 0

Votes exprimés : 56

Majorité absolue : 29

Votes obtenus :

- Vincent MENU : 56

Monsieur Vincent MENU est proclamé membre du Bureau et est immédiatement installé.

Membre n° 10 :

Candidat : Sylvie VALENTIN

Nombre de votes : 56

Vote blanc : 0

Vote nul : 0

Votes exprimés : 56

Majorité absolue : 29

Votes obtenus :

- Sylvie VALENTIN : 56

Madame Sylvie VALENTIN est proclamée membre du Bureau et est immédiatement installée.

Membre n° 11 :

Candidat : Patrice VOISIN

Nombre de votes : 56

Vote nul : 0

Majorité absolue : 29

Votes obtenus :

- Patrice VOISIN : 56

Vote blanc : 0

Votes exprimés : 56

Monsieur Patrice VOISIN est proclamé membre du Bureau et est immédiatement installés.

Le secrétaire et les onze membres du Bureau du PETR Pays Loire Beauce sont immédiatement installés dans leurs fonctions (Délibération n° 26-11)

5. Lecture de la charte de l'élu local

Sur proposition du Président, Madame Muriel BATAILLE, maire de Tournois, lit les quatorze points indiqués dans la charte de l'élu local.

6. Délégation de pouvoir au Président

Monsieur le Président propose aux élus du Comité syndical les délégations suivantes :

- Prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leurs montants ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros,
- D'intenter au nom du PETR Pays Loire Beauce les actions en justice ou de défendre le PETR Pays Loire Beauce dans les actions intentées contre lui,
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du Pays Loire Beauce dans la limite de 5 000 €,
- De négocier et de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Comité Syndical de 100 000 €, après mise en concurrence de plusieurs établissements bancaires,
- D'autoriser, au nom du PETR Pays Loire Beauce, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre.

Le comité syndical, à l'unanimité, valide la délégation de pouvoirs au Président du PETR Pays Loire Beauce (Délibération n° 26-12).

7. Désignation des deux représentants du PETR Pays Loire Beauce à TOPOS (Agence d'urbanisme de l'Orléanais) et d'un représentant au sein du CNAS (comité national d'action sociale)

Représentants du PETR Pays Loire Beauce à TOPOS (Agence d'urbanisme)

Monsieur le Président rappelle que le PETR Pays Loire Beauce adhère à TOPOS, l'agence d'urbanisme de l'Orléanais, et informe que le PETR siège au sein des instance de TOPOS. Il indique la nécessité de désigner deux représentants.

Monsieur le Président propose de désigner Monsieur Frank HOVORKA comme 1^{er} représentant et Monsieur René DAUDIN comme 2nd représentant.

Le comité syndical, à l'unanimité, valide la désignation des deux représentants du PETR Pays Loire Beauce à TOPOS (Délibération n° 26-13).

Représentant au sein du CNAS (comité national d'action sociale)

Monsieur le Président propose de désigner Grégory GONET comme représentant du PETR Pays Loire Beauce au sein du collège élus du CNAS.

Le comité syndical, à l'unanimité, valide la désignation des représentants du PETR Pays Loire Beauce au CNAS (Délibération n° 26-14).

8. Questions diverses.

Pas de questions diverses.

Monsieur le Président remercie très chaleureusement l'ensemble des élus présents pour leur confiance.

Le Président

Stéphane ROY



Le secrétaire de séance

Dominique LORCET

